

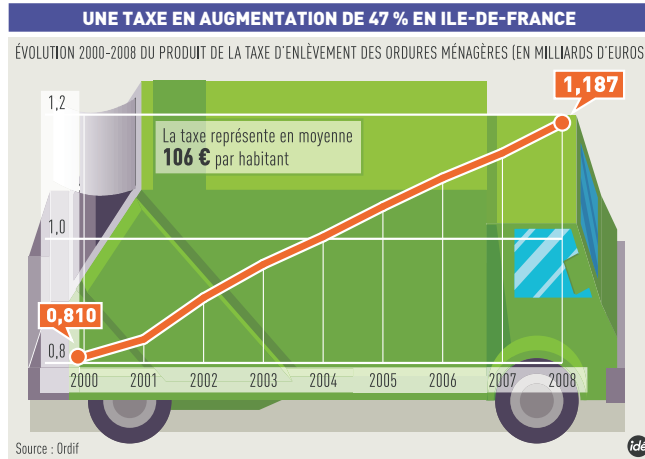
EXCLUSIF L'Observatoire régional des déchets dénonce la hausse de la taxe des ordures ménagères LA POUBELLE DES FRANCILIENS EST PLUS CHÈRE

MICKAËL BOSREDON

Une hausse qui sent mauvais. Dans un rapport qui sera présenté aujourd'hui et que *20 Minutes* s'est procuré, l'Ordif (Observatoire régional des déchets en Ile-de-France) tire la sonnette d'alarme sur l'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) dans la région. Celle-ci a progressé de 47 % entre 2000 et 2008. « Les Franciliens ne vont pas accepter qu'elle continue d'augmenter comme cela », prévient Eric Chevaillier, président de l'Ordif. Les élus le savent, et « pourraient décider de reporter, ou annuler, certains investissements ou projets. Une très mauvaise nouvelle dans le contexte du Grenelle de l'environnement, qui fixe une diminution de la quantité d'ordures ménagères de 5 kg par an et par habitant dans les cinq ans. »

Tester un système incitatif

L'Ordif n'estime pas pour autant que la hausse de ces dernières années est injustifiée. « Il y a eu beaucoup d'investissements réalisés, notamment dans les usines d'incinération ; une deuxième



tournée hebdomadaire de collecte sélective a été mise en place à Paris, tout cela s'est répercuté sur la taxe », explique Eric Chevaillier. Il estime cependant qu'il faudrait « tester la redevance incitative, une taxe calculée sur le service rendu ou le poids des déchets, qui permet généralement de diminuer la facture, car le citoyen fait davantage attention à sa quantité de déchets. »

Exemple : à Dannemarie en Alsace, le volume des déchets par habitant par an est passé de 205 kg à 104 kg après le passage à la redevance.

La taxe jugée floue et injuste

La TEOM, assise sur la taxe foncière, est, de surcroît, souvent jugée floue et injuste. Dans une récente question à l'Assemblée, la députée UMP de Paris

PLAN

Le plan d'élimination des déchets ménagers en Ile-de-France sera voté le 26 novembre prochain. Parallèlement, la région lance, aujourd'hui, une étude sur les déchets bois issus des chantiers du BTP, en vue d'un futur plan d'élimination de ces matériaux.

Martine Aurillac soulignait qu'« un propriétaire d'une résidence principale et de trois garages paiera la TEOM pour tous ces lieux, même si seule son habitation est productrice de déchets. » En Ile-de-France, 97 % des collectivités appliquent la taxe, contre 67 % en France, du fait de la densité de population. « Il est plus difficile d'appliquer la redevance en habitat collectif qu'en secteur pavillonnaire, admet Eric Chevaillier, mais ce n'est pas impossible, grâce à de nouveaux dispositifs à codes-barres. » L'Ordif va solliciter plusieurs communes franciliennes pour qu'elles testent un système de redevance. ■

DES EFFORTS À FOURNIR POUR MIEUX TRIER

Avec 5,7 millions de tonnes collectées en 2007, la quantité de déchets ménagers en Ile-de-France reste stable, alors qu'elle n'avait cessé d'augmenter entre 1988 et 2002. « Une bonne nouvelle » pour l'Ordif, même si ce volume devra diminuer ces prochaines années pour respecter les ambitions du Grenelle. On constate une baisse constante du volume d'ordures ménagères résiduelles, du fait de l'augmentation de la collecte sélective. Mais l'Ile-de-France n'est pas pour autant la championne du tri : 56 kg/an/habitant, contre 75 kg en moyenne en France. « Il y a un potentiel de progression énorme, reconnaît-on à l'Ordif. Par exemple à Paris et en petite couronne, 70 % des papiers et cartons restent dans le résiduel. »

Les ratios d'ordures ménagères résiduelles sont plus élevés à Paris et en petite couronne, et les performances de collecte sélective des recyclables secs (emballages, journaux, magazines, verre) plus élevées en grande couronne. L'incinération reste le principal mode de traitement des déchets. ■ M. B.

AU VAL D'ESSONNE, ON NE PAIE QUE SES DÉCHETS

Un ramassage à la carte. C'est le système que va mettre en œuvre la communauté de communes du Val d'Essonne (91) pour le ramassage de ses 40 000 bacs d'ordures ménagères. Aujourd'hui, la collecte est financée par la taxe d'enlèvement d'ordures ménagères, qui sera prochainement supprimée. Au 1^{er} janvier 2011, et pour la première fois en Ile-de-France, les riverains seront facturés individuellement à chaque ramassage de poubelle. A cette fin, les bacs d'ordures recyclables et ménagères sont actuellement équipés de code-barres et de puces qui seront lues par les camions-bennes. « Il y aura un abonnement fixe et une part variable en fonction du nombre de levées », explique Morgane de Blangy, chargée du circuit des déchets à la communauté de communes, pour qui cette mesure permet d'« inciter au tri et à la diminution de la production de déchets, mais aussi d'avoir un contrôle direct sur sa facture ». « On verra si ça coûte moins cher à l'année », se méfie Denis-Pascal Trapy, un habitant de Menecy, une des communes concernées.

Economies d'argent

Une cinquantaine de collectivités en France pratique déjà ce type de ram-



Les poubelles de la communauté de communes sont équipées de codes-barres.

sage. C'est le cas de la communauté de communes Flandre Lys (59) qui l'utilise depuis quatre ans. Sur ce secteur, une famille de 3-4 personnes paye un abonnement de 58 € par semestre, puis 1,85 € par enlèvement de bac. « Environ 60 % des gens paient moins avec ce système qu'avec la taxe », note Maritie Bernasiak, membre des services de l'en-

vironnement de Flandre Lys. En outre, la facturation à la levée a permis de réduire le volume des déchets des 33 000 habitants de 12 600 tonnes en 2005 à environ 8 000 tonnes en 2008. Cette nouvelle organisation devrait coûter 130 000 € hors taxes au Val d'Essonne, qui n'a pas encore fixé les barèmes de facturation. ■ ANTHONY NATAF